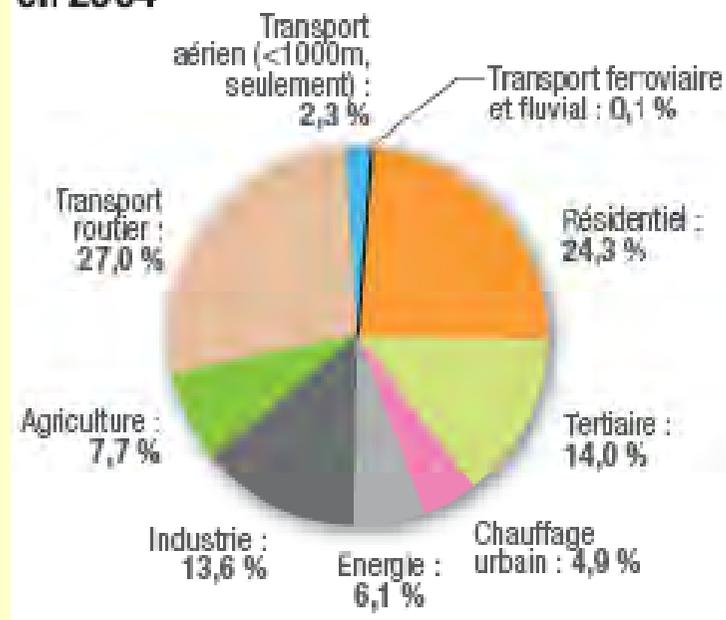


Les objectifs assignés au SDRIF

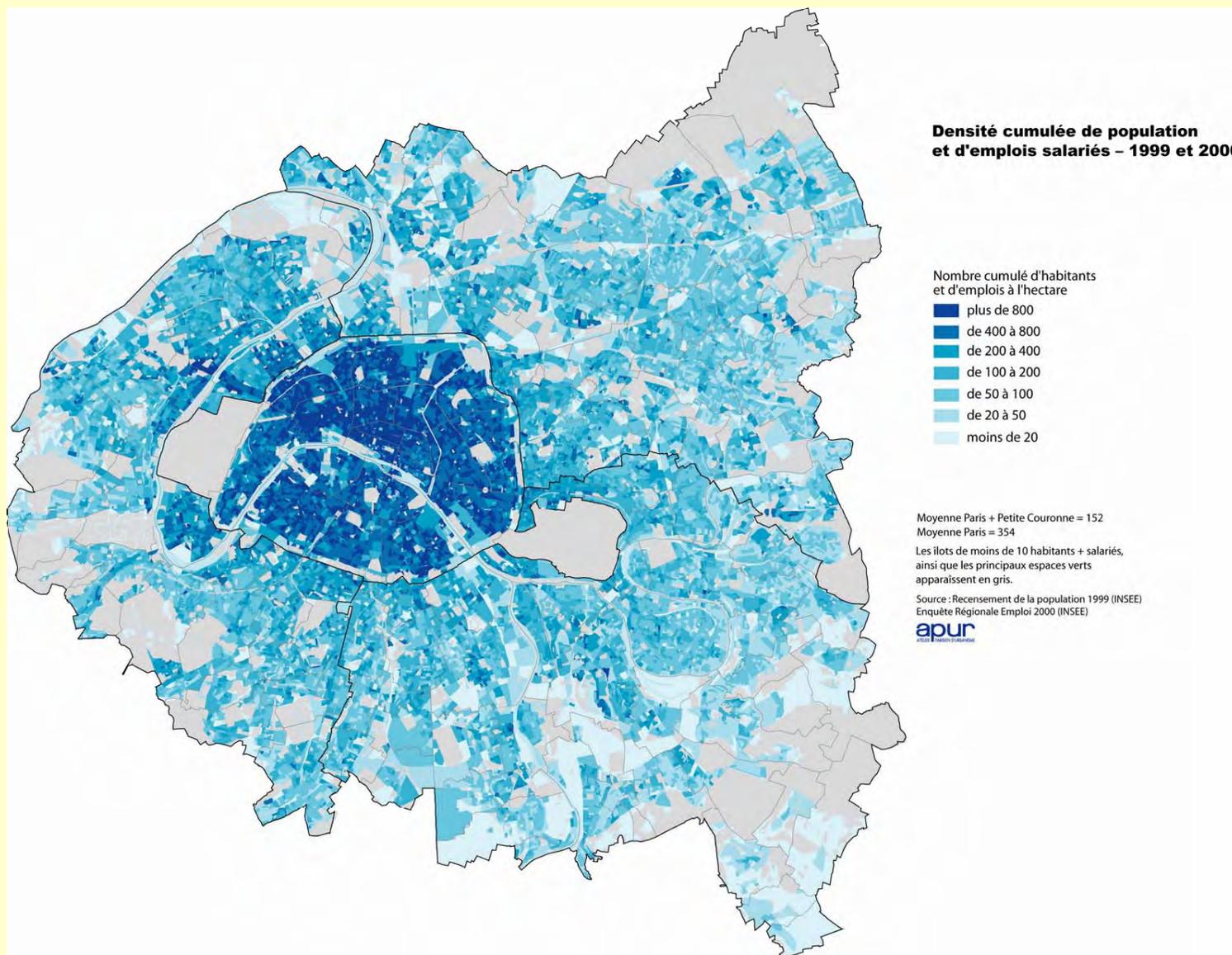
Le Sdrif fixe l'objectif d'une ville "plus compacte", avec la construction de 60.000 logements par an (pour atteindre 30% de logement locatif social à l'horizon 2030), et des espaces naturels préservés.

- réduire les inégalités territoriales, sociales et environnementales
- promouvoir une organisation urbaine anticipant les mutations climatiques et énergétiques ; développer et faciliter une mobilité raisonnée des personnes et un transport durable des biens
- développer l'emploi, l'excellence économique et le rayonnement international de l'Ile-de-France
- réussir une mobilisation solidaire de tous les territoires pour la relance de la construction (objectif de 60 000 logements par an sur la durée du SDRIF)
- garantir la cohérence du système régional des espaces ouverts

Contribution des différents secteurs d'activités humaines aux émissions de gaz à effet de serre en Île-de-France en 2004



L'identification d'un destin commun à la Région, la zone dense et Paris



La desserte en transports en commun

